



CONDITIONS CONTRACTUELLES Monabsence.ch v_1.1 en vigueur au 1 avril 2004

Préambule

Les présentes Conditions Contractuelles s'appliquent à l'ensemble des prestations. Elles régissent, par principe les relations entre Monabsence.ch, ses Clients et Tiers sauf dérogations expresses écrites. La version actuelle des Conditions Contractuelles est publiée sur le site Internet www.monabsence.ch

ART 1. Définitions

« **Monabsence.ch** » : prestataire de services à domicile.
« **Client** » : Personne physique ou morale exploitant une forme commercialisée d'une prestation de Monabsence.ch
« **Tiers** » : Toutes personnes physiques ou morales, pouvant être amenés à collaborer avec Monabsence.ch et / ou le Client.
« **Prestations** » : Ensemble des services à domicile proposés par Monabsence.ch
« **Inscription** » : Souscription aux prestations de Monabsence.ch pour une durée de 12 mois ou pour un seul contrat.
« **Accès sécurisé par Internet** » : Un accès sécurisé sera remis au client qui le désire afin d'avoir en temps réel lors de ces absences les rapports des prestations à son domicile.
« **SMS** » : Les rapports des prestations à son domicile peuvent également être transmis par téléphone mobile.

ART 2. Prestations de Monabsence.ch

Monabsence.ch propose et développe des services à domicile. Ces services sont principalement : La relève du courrier, arroser les plantes, aérés les pièces, s'occuper des animaux dont nous aurons la charge, promenade du chien, visites, changer la litière d'animaux, ménage et repassage au domicile du Client, transport d'animaux chez le vétérinaire et / ou toilettage, courses et commissions du Client, amener et revenir chercher le Client à l'aéroport et / ou gare lors de ces voyages, place de parc pour le véhicule du Client.
Monabsence.ch fournit ses prestations avec professionnalisme et soin, conformément aux Conditions Contractuelles.
Monabsence.ch s'applique à fournir à ses Clients les services et prestations répondants à leurs besoins et d'améliorer sans cesse la qualité et la disponibilité des prestations. Les services et prestations de Monabsence.ch sont disponibles 7 jours sur 7. Les services sont à la carte, personnalisés, toutes prestations fait l'objet d'un contrat.

ART 3. Recours à des Tiers

Pour satisfaire ses engagements contractuels, Monabsence.ch peut à tout moment faire appel à des Tiers. Dans ce cas, ils seront soumis aux termes des présentes Conditions Contractuelles.

ART 4. Obligations du Client

Le Client s'engage à faire de vrai déclaration quant à l'état de son véhicule pour la mise au parking, Le Client reste seul responsable des objets de valeurs à son domicile non gardés en lieux sûrs.

ART 5. Réclamations et Garanties

Il appartient au Client de vérifier, dès la fin du service contrat l'état de l'animal et la qualité des prestations de Monabsence.ch et de faire s'il y a lieu les réserves nécessaires dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la fin de la prestation.

ART 6. Tarifs

Les tarifs peuvent être obtenus auprès de Monabsence.ch et elle se réserve le droit de les modifier à tout moment.

ART 7. Inscriptions

Tout nouveau Client devra s'inscrire au préalable afin de bénéficier des prestations de Monabsence.ch. Le règlement de l'inscription se fait dès signature du contrat lors du premier acompte versé.

ART 8. Facturations

La réservation pour la prestation contractée devient effective et s'organise dès réception d'acompte qui représente cinquante pour cent (50%) du montant total de la prestation. Le solde restant de la prestation se règle le jour de la fin de la mission : Le Client s'engage à régler le montant restant dès la reprise de l'animal ou fin des visites. Le règlement se fait en espèces uniquement.

Durant le délai de paiement, le Client peut contester la facture par écrit avec notification de ses motifs. Cependant, il reste tenu de régler la facture dans le délai. Passé ce délai, la facture est acceptée sans réserve.

ART 9. Suspension, Résiliations des prestations

L'annulation d'un contrat se fait minimum 10 jours avant le début de la prestation. Si le contrat est annulé avant la fin de la durée de la prestation. Monabsence.ch gardera les 50% versés, plus le montant des frais de dossier ; sauf si annulation est dûment justifiée par un certificat du vétérinaire ou maladie du Client. Dans ce cas, seuls les frais de dossier seront acquis à Monabsence.ch

ART 10. Propriété intellectuelle

Les éléments contenus dans le Site (informations, textes, images, logos et de manière générale, tout type de données, ci-après « les Eléments ») et le Site lui-même sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et des bases de données qui sont la propriété exclusive de Monabsence.ch
Vous êtes autorisés à télécharger des Eléments pour un usage exclusivement personnel, privé et non commercial, sous réserve de conserver toutes les mentions de copyright et de propriété qui y sont associées et de vous abstenir de toute modification ou altération de celles-ci.
Toute extraction, réutilisation, reproduction, représentation, modification, totale ou partielle, de tout ou partie des Eléments pour un usage autre qu'un usage personnel et strictement privé (tel que notamment toute divulgation au public ou toute utilisation commerciale) est interdite sans l'autorisation préalable de Monabsence.ch, sous peine de sanctions civiles et/ou pénales.
En outre, toute extraction ou réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu du Site est interdite lorsque ces opérations excèdent les conditions d'utilisation normales et non commerciales du Site. Par ailleurs, toute copie ou reproduction du Site est interdite, y compris à des fins privées.
Les marques et logos apparaissant sur le Site sont la propriété de Monabsence.ch Toute réutilisation, de quelque manière que ce soit, de ces marques ou logos est interdite, sauf autorisation expresse préalable de Monabsence.ch ou de tout tiers titulaire desdites marques ou logos. Aucune mention figurant sur le Site ne peut être interprétée comme vous concédant un quelconque droit sur les marques et logos précités.

ART 11. Non Sollicitation du Personnel

Le Client s'interdit d'engager directement ou par personne interposée sans l'accord écrit de Monabsence.ch tout collaborateurs de Monabsence.ch ou d'une société de son groupe. Cette renonciation est valable pendant tout la durée des contrats augmentée d'une durée de douze (12) mois. En cas de non-respect, le Client devra dédommager Monabsence.ch en lui versant une somme forfaitaire égale aux honoraires ou aux salaires bruts que ce collaborateurs aura reçus de Monabsence.ch pendant l'année précédant son départ.



CONDITIONS CONTRACTUELLES Monabsence.ch v_1.1 en vigueur au 1 avril 2004

ART 12. Renonciation

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes Conditions Contractuelles, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite clause.

ART 13. Modification des Conditions Contractuelles ou Prestations

Monabsence.ch se réserve le droit d'adapter à tout moment ses prestations, ses tarifs et les présentes Conditions Contractuelles. Elles seront notifiées au Client par écrit et seront acceptées si le Client n'y fait pas opposition dans un délai d'un (1) mois.

ART 14. Protection des données

Monabsence.ch s'engage à traiter avec attention les données de ses Clients et à respecter les dispositions sur la protection des données. Monabsence.ch ne saisit, n'enregistre et ne traite que les données requises pour l'accomplissement des obligations contractuelles, le suivi de la relation clientèle, la garantie d'une qualité élevée des prestations, la sécurité du fonctionnement et de l'infrastructure, ainsi que pour la facturation. Le Client autorise Monabsence.ch à traiter et à utiliser ses données en interne et en association avec les sociétés de son groupe, afin de lui permettre d'assurer un service optimal et de l'informer sur les offres actuelles de Monabsence.ch et des sociétés de son groupe. être engagée pour de telles ingérences.

ART 15. Confidentialité

Monabsence.ch assurera la conservation des informations qui lui ont été confiées par le Client, elles seront considérées comme confidentielles et traitées avec discrétion. Le Client reconnaît que toutes les informations écrites et verbales relatives aux prestations de Monabsence.ch sont le produit d'efforts de création originale et ont un caractère confidentiel. En conséquence, le Client s'engage à ne pas les utiliser pour son propre compte et à ne pas les divulguer en dehors des besoins de l'exécution des contrats.

ART 16. Confiance

Monabsence.ch s'engage vis-à-vis de ces clients :

- > A garantir la moralité de ses intervenants (tiers)
- > Limiter la confidentialité de l'accès au domicile du client (Clés, codes d'accès ...) ainsi que le motif de la durée de son absence, aux seuls intervenants de Monabsence.ch
- > Ne pas être accompagné par toute personne étrangère à Monabsence.ch
- > Ne pas utiliser le téléphone ou tout autre équipement présent sur les lieux sauf urgence.

ART 17. Assurance

Monabsence.ch est couvert par une assurance de Responsabilité Civile pour entreprise, une copie du contrat d'assurance se joint au contrat de prestations liant le Client à Monabsence.ch

ART 18. Sécurité

Les assurances prises par Monabsence.ch ne seraient être mises en œuvre qu'en cas de fausse déclaration du propriétaire de l'animal concernant en particulier l'état de santé de ce dernier, ses vaccinations, son tatouage ou ses antécédents. Ainsi que les dommages occasionnés par l'animal à un autre animal ou individu lors de sa promenade, ou lors d'un accident de la circulation. Monabsence.ch ne serait être mis en cause pour de fausses déclarations lors de l'état des lieux du domicile, à la suite d'un vol des ses clients.

- > Le Client s'engage cependant à conserver un double de tous les documents confiés à Monabsence.ch

> Pour le bon déroulement de la prestation, Monabsence.ch s'autorise à faire soigner un animal qui en aurait besoin par suite de maladie ou par suite d'accident, si possible par le vétérinaire traitant.

Dans ce cas, Monabsence.ch fera le maximum pour informer au préalable les propriétaires de l'animal. En cas d'impossibilité de joindre les propriétaires, les propriétaires autorisent > Monabsence.ch à prendre toutes les mesures d'urgence pour le bien de l'animal, sans information préalable. Les frais de vétérinaire et éventuellement les frais annexes seront à la charge des propriétaires de l'animal qui s'engagent à rembourser Monabsence.ch

ART 19. Zone de couvertures et frais de déplacement

Pour rationaliser les frais de déplacements, la zone géographique d'intervention est divisée en 3 zones tarifaires, chacune représente un montant déterminé, pour tout service que propose Monabsence.ch

ART 20. Transferts de droits ou obligations par Monabsence.ch

Sauf approbation préalable de Monabsence.ch, le Client n'est pas autorisé à transférer à autrui des droits et des obligations découlant des présentes Conditions Contractuelles ou contrats.

Monabsence.ch se réserve le droit de transférer les droits et les obligations résultant des présentes Conditions Contractuelles ou contrats à une autre société de son groupe.

ART 21. Traductions

En cas de traduction des Conditions Contractuelles dans d'autres langues, la version française fera foi.

ART 22. For et droit applicable

Les présentes Conditions Contractuelles sont soumises au droit Suisse. Faute de règlement amiable, notifié par l'une des parties à l'autre, tout litige sera porté devant le Tribunal compétent.

Des tarifs dégressifs sont étudiés pour des longues durées d'absences, sur demande. Pour tous les cas particuliers nous saurons vous écouter et vous satisfaire.

J'ai lu les conditions contractuelles de Monabsence.ch et je les accepte.

Signatures, paraphe* et tampon Société

Fait à Attalens, le
en deux (2) exemplaires originaux